

Rennes, le 11/06/2021

LE CHEVAL DE TROIE DES 12H AU CHGR

En instance ce mois-ci nous est présenté un projet d'ouverture d'une unité dite « d'attente », l'UPAO, pour compenser la fermeture de l'unité Brocéliande jusqu'à l'automne 2021. Fermeture, rappelons-le, actée suite au départ du secteur d'admission de 2 médecins.

C'est que l'ARS et les hôpitaux du secteur Haute Bretagne grognent fort devant le nombre important de patients qui sont en attente d'hospitalisation dans les SAU du secteur G04-G06 et à Rennes. Le risque : le passage en force pour faire hospitaliser ces patients par un recours excessif aux soins sous contrainte (SDT, SPI)

Solution donc : le montage - temporaire - d'une unité tampon de 5 lits + 1 CSI à partir du 21 Juin jusqu'au 15 Septembre 2021 pour désengorger les services d'urgence du département.



**Et c'est ici que la direction du CHGR met en place son guet-apens :
les équipes soignantes affectées seront en 12h...**

Pourquoi ? Ce n'est pourtant pas une unité Covid ! A croire que les organisations exceptionnelles de la période pandémique donnent de bien mauvaises habitudes à la direction

Nos collègues des EHPAD sont bien placés pour le savoir.

Leurs Profits au détriment de Notre Santé !

Mais les collègues IDE, AS et ASH affectés à cette nouvelle unité n'auront pas le choix, eux, ce sera les 12h. Et qui se positionne pour y aller ? Oh, pas d'appel à volontaire, c'est le pool d'établissement qui s'y colle d'office. Et on ne leur demande pas leur avis. D'ailleurs, c'est pratique, ils pourront ainsi aller dépanner durant la période estivale dans les EHPAD passés en 12h.

ÇA SUFFIT !

Nous ne pouvons pas laisser faire la mise en place des 12 heures qui rajoute de la souffrance au travail.

Un choix qui découle des accords du ségur

L'accord de juillet 2020, dit Ségur, à outre des revalorisations salariales, des contreparties sur les aménagements du temps de travail. Les 12h c'est entre 2 et 5 % d'économies sur la masse salariale.

La mesure n°2 des accords du Ségur se décline ainsi :

- Relever le plafond d'heures supplémentaires
- Contractualiser un volume individuel et annuel d'heures supplémentaires avec un système de valorisation complémentaire des heures supplémentaires
- Aligner le repos quotidien sur le standard européen
- Renforcer l'annualisation du temps de travail et le forfait jour.
- Révision du décret du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans la fonction publique hospitalière (à venir)
- Accords locaux au niveau de chaque établissement

Les collègues qui ont travaillé en 12h Covid témoignent de la difficulté dans le temps de travailler en 12h.

La proposition peut paraître alléchante au départ : je viens bosser moins souvent, et j'ai des temps de repos plus long.

Sauf que la direction ne respecte pas les cycles de travail. Nombreux collègues depuis le début des 12h Covid ou sur le gérontopôle alertent ! Des semaines de 60 h sur 7 jours glissants sont communes. **Rappel : le maximum prévu par le droit du travail dans le Fonction Publique Hospitalière c'est 48 h.**



Les 12h c'est un impact direct sur nos performances cognitives, avec baisse de notre vigilance.

En effet le travail en 12h, c'est rester éveillé 17h à 19h consécutives, avec un temps de réaction rallongé équivalent à celui d'un taux d'alcoolémie de 0.5g/L et de 1g/L pour 20h à 24h d'éveil⁽¹⁾.

Le risque d'erreurs augmente notablement à partir de la 9^{ème} heure de travail⁽²⁾, les accidents et quasi-accidents de trajet sont majorés⁽³⁾, la

baisse du temps de sommeil entraîne une privation chronique du temps de sommeil⁽⁴⁾, le travail en 12h augmente la prévalence de l'anxiété et de la dépression⁽⁵⁾, de même augmentation des facteurs de risque cardiovasculaires⁽⁶⁾, augmentation du risque de survenue d'un cancer du sein, d'un cancer de la prostate, d'un cancer colorectal⁽⁷⁾.

La Société française de Médecine du Travail (SFMT) contre-indique les postes longs quand le travail présente une charge mentale soutenue.

Le syndicat SUD s'est toujours positionné contre le travail en 12h pour ces raisons et luttera toujours contre leur mise en place.



Une de nos revendications est la semaine de 32h, pour permettre un équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle et de l'emploi pour tout.es

Référence :

1)2)3)4)5)6)7) : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%2018>

Organisation du travail en 2 x 12 h. Les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs

Nous contacter : Tél. : 02 99 87 99 05 – Poste Chgr : 3327 – Port. : 06 48 83 79 13 - E-mail : sudchgr@gmail.com

Vous pouvez suivre notre actualité sur les réseaux sociaux : Facebook : Sud-CHGR - Twitter : @sudchgrrennes

